

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès des  
Nations Unies*



*Unité - Progrès - Justice*

**SOIXANTE-QUINZIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



**SIXEME COMMISSION**

MESURES VISANT A ELIMINER LE  
TERRORISME INTERNATIONAL

**DECLARATION DU BURKINA FASO**

Prononcée par :

**Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE,**  
*Ambassadeur Représentant Permanent*

*New York, le 12 octobre 2020*

*(Vérifier au prononcé)*

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

La crise sécuritaire au Sahel, consécutive aux attaques terroristes a entraîné une augmentation sans précédent des besoins humanitaires dans la région. Selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires, 24 millions de Sahéliens auront besoin d'assistance humanitaire et de protection cette année. De même, selon le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel comptent 870 000 réfugiés et 4,9 millions de personnes déplacées internes. Le Fonds des Nations Unies pour la population prévoit quant à lui que quelques 6,5 millions de femmes et de jeunes dans la sous-région auront besoin d'une aide humanitaire.

Plus particulièrement au Burkina Faso, la situation n'est guère reluisante. En effet, selon le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), au mois d'août 2020, on dénombrait plus de 1 013 200 personnes déplacées internes soit une augmentation de 3,5% par rapport au mois précédent. En raison de l'insécurité, plus de 135 centres de santé et 2 500 écoles ont également été obligé de se fermer, ce qui a privé 338 000 enfants et jeunes de l'accès à l'éducation et des millions de personnes de l'accès aux soins de santé essentiels.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Le terrorisme, au-delà de son impact direct sur les populations qu'il touche représente une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Il constitue un acte criminel qui sape les efforts d'Etats comme le nôtre, qui n'ont d'objectifs ultimes que la réalisation de l'Etat de droit, la pleine jouissance des droits de l'homme et le développement économique et social de leurs populations.

Pour faire face au terrorisme, le Burkina Faso a engagé plusieurs réformes institutionnelles et judiciaires afin d'impulser une nouvelle dynamique dans la prévention et la répression de ce phénomène. Au titre de ces réformes, on peut

citer entre autres, l'élaboration d'une politique sécuritaire, la mise en place de pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières, la criminalité et la répression des actes de terrorisme ainsi que la formation des acteurs de la justice. Ces mesures viennent opérationnaliser le dispositif institutionnel prévu par loi antiterroriste adoptée en 2015.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Convaincu que le terrorisme se nourrit le plus souvent de la pauvreté, mon pays a adopté et mis en œuvre deux programmes majeurs de consolidation et de la prévention de la paix pour la période 2017-2020 que sont: le Programme d'Urgence pour le Sahel-Burkina Faso (PUS-BF) et le Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL).

Ces deux programmes visent d'une part à traiter les défis sécuritaires, en agissant sur les capacités de défense et de sécurisation du territoire. D'autre part, il s'agit d'agir efficacement sur les causes profondes de cette situation en créant des bases de la résilience par l'émergence d'économies locales compétitives et par la mise en place des infrastructures socio-économiques de base.

Avec ces deux programmes l'ambition du Gouvernement est de réduire durablement la pauvreté et les inégalités inter et intra-régionales.

En dépit de ces efforts, nous avons conscience que beaucoup d'autres défis restent à être relevés. Il s'agit entre autres de :

- poursuivre le renforcement des capacités institutionnelle et opérationnelle des tribunaux afin d'apporter une réponse judiciaire efficace au terrorisme ;
- l'adoption de stratégies de dé-radicalisation et de réinsertion des terroristes ;

- poursuivre les efforts de renforcement de la résilience des populations, de la cohésion sociale et de l'amélioration des relations entre les forces de défenses et de sécurité et les populations locales ;
- renforcer des capacités des forces de défense et de sécurité afin d'accroître leur responsabilité et leur efficacité dans les opérations de lutte contre le terrorisme ;
- renforcer la présence durable et permanente de l'Etat et des services sociaux de base dans les zones touchées, etc.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Nous demeurons convaincus qu'aucun Etat n'est en mesure, à lui seul, de relever les défis complexes occasionnés par le terrorisme car la lutte contre le terrorisme est un enjeu de sécurité collective. De ce fait, la question sécuritaire en Afrique de l'ouest et au Sahel doit être un enjeu majeur pour la communauté internationale.

Au Burkina Faso, grâce à une coopération bilatérale dynamique, notamment douanière, policière, militaire et judiciaire nous avons pu obtenir des résultats très appréciables. A titre d'exemple, en mai 2020, l'opération conjointe ivoiro-burkinabè dénommée opération Comoé qui a eu lieu dans le nord-est de Ferkessedougou, en Côte d'Ivoire, et à Alidoukou, dans le sud de Banfora, au Burkina Faso a abouti à l'arrestation de 24 suspects au Burkina et de 16 autres en République de Côte d'Ivoire. Cette opération, fruit de la coopération bilatérale est à saluer et nous en appelons d'autres de tous nos vœux.

Au sein du G5 Sahel, la mise en œuvre de la politique sécuritaire et de développement de l'Organisation est confrontée à des défis majeurs aussi bien structurels qu'opérationnels. Toutefois, la création de la coalition internationale pour le Sahel en janvier 2020 constitue une opportunité pour renforcer la lutte contre le terrorisme dans la région. A ce titre, nous nous félicitons que le groupe de contact pour le Sahel ait pu tenir sa première réunion le 8 octobre dernier.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Ma délégation voudrait saisir l'occasion qu'offre cette tribune pour saluer la mise en œuvre efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et appeler de tous ses vœux la mise en place d'un partenariat mondial, sous les auspices des Nations unies, en vue de poursuivre les efforts et prendre des mesures plus efficaces pour l'éradication du terrorisme. Le Burkina Faso réitère ici la nécessité d'une adoption rapide d'une convention générale sur le terrorisme afin que le renforcement de cette approche globale, devenue urgente, vienne en complément des initiatives mises en place au niveau régional, sous-régional et dans nos pays respectifs.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Face à cette situation qui met à rude épreuve la poursuite des objectifs de notre Organisation commune, le Burkina Faso reste attaché aux efforts de la communauté internationale pour endiguer le terrorisme. C'est pourquoi il salue les différentes actions menées par le système des Nations Unies en soutien à la réponse nationale. Dans cet ordre d'idée, mon pays sait aussi compter sur les appuis continus de l'ensemble de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux qu'il tient ici à remercier. Le Burkina Faso demeure toujours ouvert à toutes les initiatives ou actions de la communauté internationale pour une lutte commune contre le terrorisme.

**Je vous remercie.**